



Pour afficher

**VILLE-MARIE,
PROVINCE DE QUÉBEC, COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE
LUNDI 15 AVRIL 2019**

À la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'édifice Bruyère, à dix-neuf heures trente minutes;

à laquelle session sont présents :

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| M ^{mes} Claudine Laforge | Renelle Royer-Lessard |
| Ghyslaine Morin-Jolette | Hélène Nickner |
| MM. Renald Baril | Denis Paquet |
| Pierre Rivard | Jean-François Trahan |

Tous commissaires formant quorum sous la présidence de M. Pierre Rivard.

M^{mes} Fany Labelle et Marie-Josée Girard représentant le comité de parents sont présentes.

M^{me} Célia Vincent-Cadieux représentant le comité EHDAA est présente.

Le commissaire M. Jonathan Jensen-Lynch est absent.

Assistent également à cette séance :

MM. Éric Larivière, directeur général
Joël Fleury, directeur du Service des ressources matérielles
Claude Lemens, directeur du Service des technologies de l'information
M^{mes} Josée Pelchat, secrétaire générale
Josée Beaulé, directrice du Service des ressources humaines
Annie Bergeron, directrice du Service des ressources financières
Marie Luce Bergeron, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Nicole Lavoie, directrice des Services éducatifs et complémentaires

Le président déclare la réunion ouverte.

CC-2019-3349

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le commissaire Jean-François Trahan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une personne du public demande si l'école de Nédélec aura besoin de récupérer le local prêté aux fermières suite à la nouvelle organisation scolaire. La direction générale répond que si l'organisation scolaire est adoptée telle que présentée, l'école aura effectivement besoin du local.

CC-2019-3350

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 FÉVRIER 2019

Le procès-verbal de cette réunion ayant été remis aux commissaires en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par la commissaire Claudine Laforge et résolu unanimement qu'il soit adopté et signé comme s'il avait été lu.

CC-2019-3351

DÉLÉGATION À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (FCSQ)

Le nombre de délégués ayant été déterminé en tenant compte de la clientèle certifiée aux fins de financement au 30 septembre 2018;

La Commission scolaire du Lac-Témiscamingue peut déléguer deux commissaires incluant le président pour assister à cette assemblée générale de la FCSQ.

Conformément au rapport d'élection **SG-1819-12**, il est proposé par la commissaire Renelle Royer-Lessard est résolu unanimement qu'en plus de M. Pierre Rivard, président, le commissaire Jean-François Trahan soit nommé délégué et la commissaire Marie-Josée Girard soit nommée substitut pour l'assemblée générale des 31 mai et 1^{er} juin 2019 de la FCSQ. (**Document DG-1819-12**)



LUNDI 15 AVRIL 2019 (suite)

CC-2019-3352

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RARC)

CONSIDÉRANT l'obligation de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue (CSLT) de nommer un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire Rouyn-Noranda (CSRN), du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue de partager une ressource pour assumer les fonctions de responsable de l'application des règles contractuelles;

CONSIDÉRANT qu'une ressource est disponible à la CSRN pour assumer ces fonctions pour les Parties en la personne de M^{me} Nathalie Cossette;

CONSIDÉRANT que la mutualisation de cette fonction permet d'optimiser les fonctions de cette responsable;

CONSIDÉRANT que l'expérimentation 2018-2019 de mutualisation pour la RARC a atteint les objectifs souhaités par les Parties;

Il est proposé par la commissaire Célia Vincent-Cadieux et résolu unanimement de nommer M^{me} Nathalie Cossette à la fonction de RARC à raison d'une journée par semaine à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une période de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2022 et que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue autorise la direction générale à signer tout document à cette fin.

CC-2019-3353

ORGANISATION SCOLAIRE 2019-2020

Il est proposé par le commissaire Denis Paquet et résolu unanimement d'adopter la prévision de l'organisation scolaire 2019-2020 telle que présentée par la directrice des Services éducatifs dans les documents de référence DSE-1819-11.

CC-2019-3354

CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 – SECTEUR JEUNE

CONSIDÉRANT les discussions avec le syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue (FSE-CSQ) sur la distribution des jours de travail dans le calendrier scolaire 2019-2020;

Il est proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement d'adopter le calendrier scolaire 2019-2020, tel que présenté dans le document DSRH-1819-10.

CC-2019-3355

CALENDRIER SCOLAIRE FORMATION GÉNÉRALE 2019-2020 « ADULTES »

CONSIDÉRANT l'article 11-10.00 de la convention collective actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT les discussions au niveau des centres L'Envol et Frère-Moffet et ses pavillons;

CONSIDÉRANT les discussions avec le Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue (FSE-CSQ) sur la distribution des jours de travail dans le calendrier scolaire du secteur de la formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de procéder par l'annexe XII pour mettre en place l'organisation de l'année scolaire 2019-2020;

Il est proposé par la commissaire Fany Labelle et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue adopte le calendrier scolaire 2019-2020 pour la formation générale « adultes », tel que présenté au document DSEA-1819-01;

CC-2019-3356

CALENDRIER SCOLAIRE FORMATION GÉNÉRALE « ADULTES – INTÉGRATION SOCIALE, INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE, ALPHABÉTISATION ET FRANCISATION

CONSIDÉRANT qu'un calendrier pour les formations en intégration sociale, intégration socioprofessionnelle, alphabétisation et francisation offertes à la formation générale des adultes est nécessaire;

Il est proposé par le commissaire Jean-François Trahan et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue adopte le calendrier scolaire 2019-2020 pour la formation générale « adultes – intégration sociale, intégration socio-professionnelle, alphabétisation et francisation » tel que présenté au document DSEA-1819-02.



LUNDI 15 AVRIL 2019 (suite)

CC-2018-3357

CALENDRIER SCOLAIRE FORMATION PROFESSIONNELLE 2019-2020

CONSIDÉRANT l'article 13-10.04 de la convention collective actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT les discussions au niveau des centres L'Envol et Frère-Moffet et ses pavillons;

CONSIDÉRANT les discussions avec le Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue (FSE-CSQ) sur la distribution des jours de travail dans le calendrier scolaire du secteur de la formation professionnelle;

Il est proposé par la commissaire Claudine Laforge et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue adopte le calendrier scolaire 2019-2020 pour la formation professionnelle, tel que présenté au document **DSEA-1819-03**.

CC-2019-3358

POLITIQUE RH-15 SUR L'USAGE ET LA CONSOMMATION DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET TOUTES AUTRES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Il est proposé par le commissaire Jean-François Trahan et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue adopte la politique RH-15 « Politique sur l'usage et la consommation de drogues, alcool, médicaments et toutes autres substances psychoactives », telle que décrite au document **DSRH-1819-13**.

CC-2019-3359

CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue est un organisme public visé au paragraphe 6 de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par la commissaire Marie-Josée Girard et résolu unanimement d'autoriser M^{me} Josée Beaulé, directrice du Service des ressources humaines, responsable du Service des archives, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue. (Documents **SG-1819-10** et **SG-1819-11**)

CLIENTÈLE AU SECONDAIRE 2019-2020 EST TÉMISCAMIEN

La directrice des Services éducatifs présente la répartition de la clientèle du bassin d'affectation de l'école Du Carrefour. Document **DSE-1819-12**.

STATISTIQUES DES EFFECTIFS SCOLAIRES 0-4 ANS 2018-2019

La directrice des Services éducatifs présente les statistiques qui découlent des données de la RAMQ. Document **DSE-1819-13**.

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2018-2021

La secrétaire générale présente le plan triennal de répartition et de destination des immeubles. (Document **SG-1819-09**)

POLITIQUE RM-03 POLITIQUE ET LIGNES INTERNES DE CONDUITE CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Le directeur du Service des ressources matérielles présente les modifications et ajouts à la politique RM-03. (Document **DSRM-1819-07**)



LUNDI 15 AVRIL 2019 (suite)

RETRAITE DU RÉGISSEUR AU TRANSPORT SCOLAIRE

Le directeur du Service des ressources matérielles informe qu'il est souhaité d'engager un régisseur du transport un an avant la date prévue pour la retraite du régisseur actuel. L'objectif est de permettre à la nouvelle personne en poste de vivre toutes les étapes d'organisation du transport.

COMITÉ DE PARENTS

M^{me} Vincent-Cadieux présente les points qui ont été discutés au comité de parents tenu le 8 avril dernier.

COMITÉ EHDAA

M^{me} Célia Vincent-Cadieux présente les points qui ont été discutés au comité EHDAA tenu le 10 avril dernier.

COMITÉ PLÉNIER

CC-2019-3360

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par la commissaire Renelle Royer-Lessard et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisé vingt-deux heures vingt-deux minutes lorsque les délibérations prennent fin.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Rivard'.

Pierre Rivard, président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Josée Pelchat'.

Josée Pelchat, secrétaire générale